PARC EOLIEN DE MARVILLE-MOUTIERS-BRÛLE

DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER AU TITRE DES ICPE

ENERTRAG

DDAE consolidé pour EP complémentaire - JUIN 2019

PARTIE 1.2 - Etudes paysagères complémentaires

10072021

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANCAISE

10 JAN 2014

PRÉFET D'EURE-ET-LOIR

Direction départementale
de la cohésion sociale et de la
protection des populations

Service environnement et nature

Affaire suivie par :
Mme SONNET-BOUHIER
Tél. : 02 37 18 27 81

Chartres, le 07 JAN. 2014

Monsieur le Directeur,

En date du 23 août 2013, vous m'avez adressé un dossier d'autorisation, au titre des installations classées pour la protection de l'environnement, en vue d'exploiter un parc éolien sur la commune de Marville-Moutiers-Brûlé.

L'enquête publique aura lieu début avril 2014.

Toutefois, j'ai l'honneur de vous communiquer les avis émis sur le dossier d'enquête publique par les services de l'Etat suivants :

- avis du 16/12/2013 de l'Institut national de l'Origine et de la Qualité ;
- avis du 20/12/2013 de la direction départementale des Territoires – service de l'aménagement, de l'urbanisme et de l'habitat ;
- avis du 20/12/2013 de la direction départementale des services d'incendie et de secours ;
- avis du 20/12/2013 du service territorial de l'architecture et du patrimoine d'Eure-et-Loir.

Je vous serais obligé de bien vouloir apporter des éléments de réponse aux observations émises.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.

P.J. : 4

Pour le Directeur départemental,
Le Chef du service environnement et nature,

Valentin DELAPORTE

Monsieur le Directeur
ENERTRAG AG Etablissement France
CAP Cergy – Bâtiment B
4-6 rue de Chauffours
95015 CERGY

Copie : JT DREAL 28

INSTITUT NATIONAL DE L'ORIGINE ET DE LA QUALITE

19 DEC. 2013
D'EURE-ET-LOIR

Le Délégué territorial

Dossier suivi par : Lilian GIBOUREAU

Tél. : 02 47 20 58 38
Mail : l.giboureau@inao.gouv.fr
INAO-TOURS@inao.gouv.fr

Le Directeur de l'INAO

à

Monsieur le Préfet de l'Eure et Loir
DDCSPP
15 place de la République
CS 70527
28019 CHARTRES CEDEX

Tours, le 16 décembre 2013

V/Réf : *courrier du 27 novembre 2013, suivi par Françoise SONNET-BOUHIER*

N/Réf : *LG/IC/35/2013*
Objet : *Demande d'autorisation d'exploitation d'un parc éolien*

Par courrier en date 27 novembre 2013, vous avez bien voulu me faire parvenir, pour examen et avis, une demande d'autorisation d'exploitation d'un parc éolien sur la commune de MARVILLE-MOUTIERS-BRULE.

La commune de MARVILLE-MOUTIERS-BRULE est située dans l'aire géographique des IGP « Porc de Normandie », Volailles de Normandie », Volailles de Houdan » et « Volailles de l'Orléanais »

Après étude du dossier, je vous informe que l'INAO n'a pas de remarque à formuler sur ce projet, dans la mesure où celui-ci n'a pas d'incidence directe sur les IGP concernées.

Pour le Directeur
et par délégation,

Pascal CELLIER

Copie : DDT 28

INAO Tours
12 place Anatole France
37000 TOURS
Tel 02 47 20 58 38 Fax : 02 47 20 92 72
INAO-TOURS@inao.gouv.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET D'EURE-ET-LOIR

Direction départementale des Territoires
d'Eure et loir

Service de l'aménagement, de l'urbanisme et de l'habitat

Bureau del'app.ication du droit des sols

Le directeur départementale des territoires

à
Direction Départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations
Service environnement et nature
15 Place de la République
28019 CHARTRES CEDEX

Chartres, le 20 DEC. 2013

DDCSPP
23 DEC. 2013
D'EURE-ET-LOIR

Référence :
Vos réf. :

Affaire suivie par : Jocelyne NICOL
jocelyne.nicol@eure-et-loir.gouv.fr
Tél. 02 37 20 41 85 – **Fax :** 02 37 20 41 20

Objet : Installations classées – Parc éolien de Marville-Moutiers-Brulé

Vous avez sollicité l'avis de mes services sur un dossier déposé par la Société ENERTRAG AG en vue d'exploiter un parc éolien sur la commune de Marville-Moutiers-Brûlé

Vous trouverez, ci-joint, l'avis du Directeur Départemental des Territoires en date du 27 novembre 2013, sur ce projet.

Le Chef de l'Aménagement, de l'Urbanisme et de l'Habitat

Bernard VERA

PJ :
Copie à :

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET D'EURE-ET-LOIR

Direction départementale des Territoires
d'Eure et Loir

Service de l'Aménagement, de l'Urbanisme et de l'Habitat
SAUH

Bureau Appl'cation du Droit des Sols
BADS

Chartres, le 27 NOV. 2013

AVIS
du Directeur Départemental des Territoires d'Eure-et-Loir

Référence : PC0282391200006 à 9
Vos réf. :

Affaire suivie par : Jocelyne NICOL
jocelyne.nicol@eure-et-loir.gouv.fr
Tél. 02.37.20.41.85 – **Fax :** 02.37.20.41.20

Objet : Parc éolien de Marville-Moutiers-Brulé

ENERTRAG AG Etablissement France a déposé un permis de construire relatif à la réalisation d'un parc éolien comprenant 5 éoliennes et un poste de livraison à Marville-Moutiers-Brûlé.

Le projet sera visible depuis le village de Crécy-Couvé et en covisibilité avec les monuments de cette commune, situés sur le plateau du village. L'ensemble du village et de la vallée est couvert par une ZPPAUP et ce territoire est liée à la composition architecturale et paysagère créée au XVIIIème siècle. Par ailleurs, les éoliennes présenteraient une visibilité vers la Chapelle Royale de Dreux, monument historique.

Le parc éolien existant du chemin de Tuléras apporte un impact déjà perceptible au-delà du paysage urbain et il n'est pas souhaitble de l'accentuer par la présence d'un second projet.

La forte présence des éoliennes dénaturerait ainsi la qualité des paysages environnants.

J'émets donc un avis défavorable à ce projet de parc éolien.

Le directeur Départemental des Territoires

Le Directeur Départemental
des Territoires d'Eure et Loir

Jean-Marc VERZELEN

SDIS28
EURE ET LOIR

Chartres, le 20 DEC. 2013

Le directeur départemental
des services d'incendie et de secours

à

Mme la directrice départementale
de la cohésion sociale et de la protection
des populations
Service environnement et nature

DDCSPP
24 DEC. 2013
EURE-ET-LOIR

DIRECTION

Pôle opérations

Groupement prévention - prévision

Service prévention

Réf. : 03703 /2013/Direction/DLE
Affaire suivie par : Lt SEMPE
Tél. : 02.37.91.88.85

Objet :

Commune : MARVILLE MOUTIERS BRULE
Description de la demande : Demande d'autorisation d'exploiter un parc éolien composé de 5 machines

Références :

Courrier installation classée

Demande d'avis relatif aux installations classées soumises à autorisation

Dossier transmis : 04/03/2013
Reçu au SDIS le : 29/11/2013

Dossier n° : 404923

Par transmission rappelée en référence, vous avez bien voulu me transmettre pour examen, le dossier relatif à l'opération citée en objet.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que l'étude de cette réalisation appelle de ma part, les observations suivantes :

I. DESCRIPTION

La présente demande d'autorisation d'exploiter concerne un parc éolien composé de 5 éoliennes d'une puissance unitaire comprise ente 2 et 2,3 MW et 1 poste de livraison avec une puissance totale comprise entre 10 et 11,5 MW.

Les éoliennes seront disposées en une rangée orientée nord-ouest sud-est, l'accès au parc éolien est assurée depuis la D309-2 au Nord et la D309-1 au Sud - Est.

II. RÉGLEMENTATION

Cette réalisation est notamment assujettie aux textes suivants :

- code de l'environnement (Art. R 512.21)
- loi du 19 juillet 1976 et du décret d'application en date du 21 septembre 1977 modifié, relatif aux Installations Classées pour la protection de l'environnement ;
- arrêté du 01 février 1978 approuvant le règlement d'instruction et de manœuvre des sapeurs-pompiers communaux, notamment la première partie relative à l'alimentation eau des matériels de lutte contre l'incendie

- circulaire interministérielle n° 465 du 10 décembre 1951 relative aux débits à prévoir pour l'alimentation du matériel d'incendie et sur les mesures à prendre pour constituer des réserves d'eau
- code du travail livre II, titre 1er « obligation du maître d'ouvrage pour la conception d'un lieu de travail » (notamment Art. R 4215.1 à 4216.34)

Par ailleurs, les activités exercées dans cette exploitation relèvent des rubriques suivantes :

- 2980 : Installation terrestre de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent et regroupant un ou plusieurs aérogénérateurs.

III. REMARQUES

1) Entretenir et maintenir en permanence une voie carrossable au moins pour permettre l'intervention des services d'incendie et de secours.
2) Rendre visible sur l'éolienne un numéro d'identification qui sera communiqué au service départemental d'incendie et de secours, avant le début des travaux.

IV. AVIS

Tel que présenté, ce dossier n'appelle de ma part aucune objection de principe.

Toutefois, il y aura lieu d'attirer le pétitionnaire sur le respect des remarques ci-dessus mentionnées.

Le directeur,

Pour le directeur et par délégation,
le chef du pôle opérations,

Lieutenant-colonel Éric LORTHIOIS

SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE-ET-LOIR
DIRECTION - 7, rue Vincent Chevard - 28000 Chartres - Tél. : 02 37 91 88 88 - Fax : 02 37 34 21 47 - www.sdis28.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA REGION CENTRE

Direction régionale
des affaires culturelles
du Centre

Service territorial de
l'arch tecture et du
patrimoine
d'Eure-et-Loir

AFFAIRE SUIVIE PAR : MARIE-LAURE PETIT
TÉLÉPHONE. 02.37.36.45.85
COURRIEL : marie-laure.petit@culture.gouv.fr
RÉFÉRENCE : MLP/AC/U 6845

LE CHEF DU SERVICE TERRITORIAL DE
ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE
D'EURE-ET-LOIR
à

Direction Départementale de la cohésion sociale et
de la protection des populations
Service environnement et nature
15 , Place de la République
CS 70527

28019 – CHARTRES Cedex

CHARTRES, LE 20 DÉCEMBRE 2013

DDCSP
24 DEC. 2013
D'EURE-ET-LOIR
N° 34893

OBJET : Commune de Marville-Moutiers-Brûlé
Projet Parc Eolien

Vous m'avez transmis, pour avis, le dossier d'autorisation d'exploiter au titre des installations classées pour la protection de l'environnement - parc éolien de Marville-Moutiers-Brûlé (28).

Je vous transmets ci-joint copie de l'avis émis sur le permis de construire relatif à ce projet.

Pour le Préfet et par subdélégation,
Le Chef du Service Territorial de l'Architecture
et du Patrimoine
Architecte des Bâtiments de France

MARIE-LAURE PETIT

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA REGION CENTRE

Direction régionale
des affaires culturelles
du Centre

Service territorial de
l'architecture et du
patrimoine
d'Eure-et-Loir

AFFAIRE SUIVIE PAR : MARIE-LAURE PETIT
TÉLÉPHONE. 02.37.36.45.85
COURRIEL : marie-laure.petit@culture.gouv.fr
RÉFÉRENCE : MLP/AC/U 6642

LE CHEF DU SERVICE TERRITORIAL DE
ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE
D'EURE-ET-LOIR
à

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES
Service Aménagement Urbanisme et Habitat
A l'attention de Jocelyne NICOL
17, Place de la République
BP 40517
28008 - CHARTRES CECDEX

CHARTRES, LE 12 AOÛT 2012

OBJET : Marville Moutiers Brulé
22, Chemin rural de Tréon à Puiseux
lieu-dit Les Longs Champs
pc2391200006 à pc2391200009

Vous m'avez transmis pour avis l'étude l'impact relative aux dossiers cités en objet, concernant l'implantation d'un parc éolien, présentés par ENERTRAG AG.

Le projet sera visible depuis le village de Crécy-Couvé, et en covisibilité avec les monuments de cette commune, situés sur le plateau dans le village (Baillage de justice, Eglise notamment).

L'ensemble du village et de la vallée est couvert par une ZPPAUP, en cours de transformation en AVAP, témoin d'une volonté renouvelée de préserver et mettre en valeur cet ensemble paysager historique.

La protection de ce territoire est liée à la composition architecturale et paysagère créée au XVIIIème siècle, qui a façonné le plateau et la vallée, créant des axes de perspectives lointaines et utilisant la situation de belvédère du village. Le développement de la végétation a fermé certaines de ces vues, dont la réouverture est souhaitée et envisagée. Malgré ces fermetures, plusieurs points de vue du village subsistent vers le paysage au sud, dans lesquels viendrait s'inscrire la silhouette des éoliennes.

Le caractère industriel des éoliennes, leurs dimensions dépassant largement l'échelle des éléments du paysage protégé, seraient de nature à en perturber l'équilibre et la qualité.

Par ailleurs, les éoliennes seraient situées à une distance de la Chapelle Royale de Dreux, monument historique, équivalente à celle du parc éolien existant du Chemin de Tuleras (Villemeux-sur-Eure), présentant donc une visibilité similaire.
Compte-tenu de l'impact déjà perceptible de ce premier champ éolien, d'échelle « hors norme » au-delà du paysage urbain, il n'est pas souhaitable de l'accentuer par la présence d'un second projet.

Compte-tenu de ces éléments, que le dossier semble minimiser, et auxquels il n'est pas possible d'apporter de mesures compensatoires, seul un Avis Défavorable peut être émis.

Pour le Préfet et par subdélégation,
Le Chef du Service Territorial de
l'Architecture
et du Patrimoine
Architecte des Bâtiments de France

MARIE-LAURE PETIT

Copie pour information: Monsieur le Sous-Préfet de Dreux
DREAL Monsieur Franck Lellu
DRAC Madame Dominique Masson

Service territorial de l'architecture et du patrimoine d'Eure-et-Loir– 15, place de la République – BP 80527 29019 CHARTRES CEDEX
Téléphone : 02.37.36.45.85- Télécopie : 02,37.21.33.29
http://www.draccentre.culture.gouv.fr

ENERTRAG

ENERTRAG AG Etablissement France | CAP Cergy, Bâtiment B, 4-6 rue des Chauffours | 95015 Cergy Cx

Préfecture d'Eure-et-Loir
DDCSPP - M. le Directeur Départemental
Service Environnement et Nature
15 place de la République
28019 CHARTRES

Date

19.02.2014

Veuillez citer notre référence dans toute correspondance

Objet

Projet éolien de Marville-Moutiers-Brûlé - DDAE

Réponse au courrier du 07.01.2014

contact
baptiste.bordes@enertrag.com
06 81 23 21 26

ENERTRAG Aktiengesellschaft

Directoire
Jörg Müller (Prés.)
Matthias König

Conseil de surveillance
Burkhard Bastuck (Prés.)
Tilo Troike
Martin Altrock
Stephan Kunze
Heike Pfitzner
Martin Handschuh

Siège social
Dauerthal (D-Schenkenberg)
Registre de commerce
Neuruppin HRB 5036

Etablissement France
Direction
Gerd Spenk
Thierry Vergnaud

CAP Cergy, Bâtiment B
4-6 rue des Chauffours
95015 Cergy Pontoise Cedex
Tél: +33 (0)1 - 30 30 60 09
Fax: +33 (0)1 - 30 30 52 57

www.ENERTRAG.com

SIREN:
498124890 RCS Pontoise
n° TVA intracommunautaire:
FR54 498 124 890

Commerzbank Paris
IBAN: FR76 1762 9000 0100
1195 0230 035
BIC: COBAFRPX

Monsieur le Directeur,

En réponse à votre courrier du 7 janvier 2014, veuillez trouver ci-après nos éléments de réponse et compléments.

<u>Concernant l'avis du 16/12/2013 de l'Institut national de l'Origine et de la Qualité :</u>

Cet avis n'appelle aucune remarque de notre part.

<u>Concernant l'avis du 20/12/2013 de la DDT – service de l'Aménagement, de l'Urbanisme et de l'Habitat</u> :

Les remarques de la DDT portent sur les impacts visuels du projet éolien objet du DDAE depuis la ZPPAUP de Crécy-Couvé et depuis la Chapelle Royale de Dreux.

Dans son avis, M. le Directeur Départemental des Territoires regrette la visibilité du parc éolien du Chemin de Tuleras présent sur les communes de Villemeux-sur-Eure et Le Boullay-Thierry et estime qu'il n'est pas souhaitable d'accentuer l'impact par la présence d'un second parc éolien.

On notera que l'éolienne la plus proche du parc éolien du Chemin de Tuleras se situe à plus de 9 km de la Chapelle Royale. L'éolienne la plus proche du parc en projet se situe sensiblement à la même distance. Leur impact visuel sera donc du même ordre et à relativiser compte tenu de la distance d'éloignement.

Ainsi, nous rappellerons qu'à une distance de plus de 9 km, les éoliennes sont visibles mais restent discrètes dans le paysage. Avec les effets d'échelle, elles apparaissent comme étant du même ordre de grandeur que d'autres éléments du paysage tels que les poteaux de ligne haute tension (voir photographie ci-après).

ENERTRAG

Photographie prise depuis les abords de l'entrée du parc attenant à la Chapelle Royale de Dreux
(focale utilisée : équivalent 50 mm argentique)

Rmq : la Chapelle Royale de Dreux n'étant pas accessible au public avant le mois d'avril, la photographie a été prise depuis la plateforme située devant le portail de l'entrée du parc attenant à la Chapelle Royale.

La présence du parc éolien du Chemin de Tuleras situé à plus de 9 km n'impacte que faiblement la qualité du paysage depuis la Chapelle Royale de Dreux. L'implantation d'un second parc éolien de taille réduite (5 éoliennes) à une distance équivalente n'est pas de nature à accentuer de manière sensible l'impact des éoliennes dans le paysage. Nous pouvons donc logiquement affirmer que l'impact du projet depuis la Chapelle Royale reste faible.

Concernant la ZPPAUP de Crécy-Couvé, un complément d'étude paysagère portant spécifiquement sur les impacts du projet éolien depuis la ZPPAUP et ses abords a été réalisé par le bureau d'études « De Long en Large » qui avait déjà réalisé le volet paysager de l'étude d'impact. Ce complément est fourni en 2 exemplaires en annexe de ce courrier. Les conclusions de cette étude sont « *qu'à l'échelle de la ZPPAUP de Crécy-Couvé et de ses abords immédiats, l'impact du projet éolien envisagé reste très faible et que dans la majorité des cas, les éoliennes ne seront pas visibles.* »

ENERTRAG

Concernant l'avis du 20/12/2013 de la Direction départementale des services d'incendie et de secours :

Dans son avis, le SDIS formule deux remarques à respecter :

1. Entretenir et maintenir en permanence une voie carrossable au moins pour permettre l'intervention des services d'incendie et de secours.

Ce point a été abordé dans le DDAE. Comme expliqué en page 47 du dossier « Présentation Générale », les chemins d'accès sont des chemins communaux qui seront renforcés par l'exploitant pour le besoin du chantier. Leur entretien demeure à la charge de la mairie de Marville-Moutiers-Brûlé.

2. Rendre visible sur l'éolienne un numéro d'identification qui sera communiqué au Service Départemental d'Incendie et de Secours avant le début des travaux

ENERTRAG AG Etablissement France s'engage à rendre visible sur chaque éolienne un numéro d'identification qui sera communiqué au Service Départemental d'Incendie et de Secours avant le début des travaux.

Concernant l'avis du 20/12/2013 du Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine d'Eure-et-Loir reprenant son propre avis du 12.08.2012 :

Dans son avis, le Chef du Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine évoque les impacts paysagers sur la ZPPAUP de Crécy-Couvé et sur la Chapelle Royale de Dreux.

Se reporter aux réponses apportées plus haut à l'avis de la DDT.

Par ailleurs, nous profitons de ce courrier pour vous informer du choix arrêté du type d'éolienne. L'étude d'impact sur l'environnement et sur la santé des populations ainsi que l'étude de dangers du DDAE ont analysé trois modèles d'éoliennes. Dans ces études, aucun des trois modèles n'avait été privilégié.

Par la présente, nous vous informons que le modèle d'éolienne retenu est : **Vestas - V90** d'une puissance unitaire de 2 MW. Ce type d'éolienne est constitué d'un rotor de 90 mètres de diamètre sur un mât de 105 mètres pour une hauteur totale de 150 mètres (voir caractéristiques techniques en page 25 du dossier « Présentation Générale » du DDAE).

Nous vous confirmons avoir bien noté la tenue de l'enquête publique à partir de début avril 2014. Nous restons à votre disposition si des éclaircissements étaient nécessaires.

Dans l'attente, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.

M. Gerd SPENK

Directeur d'Enertrag AG Ets France

PROJET DE PARC ÉOLIEN
DE «MARVILLE-MOUTIERS-BRULE» (28)

ÉTUDE PAYSAGÈRE COMPLÉMENTAIRE
EFFETS DU PROJET DEPUIS LA ZPPAUP DE CRECY-COUVE

Février 2014

ENERTRAG

ENERTRAG AG Etablissement France
Cap Cergy Bâtiment B
4-6 rue des Chauffours
95 015 Cergy-Pontoise

De Long en Large
bureau d'étude et conception en paysage
3, rue Daubenton - 44100 Nantes
paysage@longenlarge.fr / 09 82 38 25 55

SOMMAIRE

page

Introduction 3
- A - Présentation 3
- B - Méthodologie 3

1 - Présentation de la ZPPAUP de Crécy-Couvé et de ses enjeux 3
- A - Contexte paysager 3
- B - Contexte historique 4
- C - Enjeux 4

2 - Relevés de terrain et ambiances du site 6

3 - Evaluation des effets du projet éolien depuis la ZPPAUP de Crécy-Couvé 13
- A - Identification des points de vues potentiels orientés vers le projet 13
- B - Photomontages réalisés depuis les points de vues ouverts en direction du projet 23
- C - Coupes topographiques 31

Conclusion 34

Introduction

A - Présentation

Le projet du parc éolien de Marville-Moutiers-Brûlé se situe à un peu moins de 5 km de la Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP) de Crécy-Couvé. L'étude complémentaire réalisée a pour but d'identifier les visibilités et co-visibilités potentielles entre le projet éolien et la ZPPAUP. Pour cela, dans un premier temps, une présentation de la ZPPAUP de Crécy-Couvé servira à prendre connaissance du site et de ses enjeux. Cette analyse sera complétée par la restitution de la sortie de terrain qui nous a servi de base pour analyser ensuite l'impact du projet éolien sur le site en question.

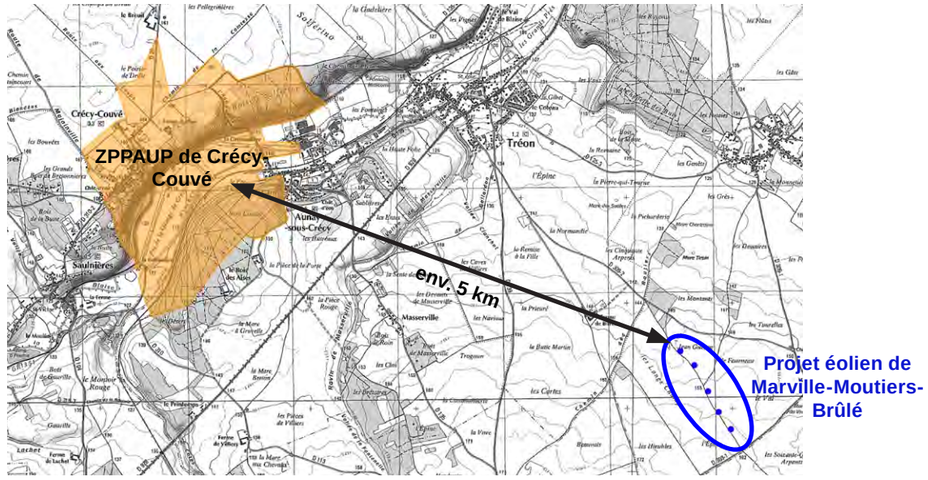

Emplacement de la ZPPAUP de Crécy-Couvé vis à vis du projet éolien

B - Méthodologie - identification des points de vue potentiels (les plus exposés).

Une journée de terrain a été organisée dans le but de repérer les points de vues ouverts potentiellement tournés vers le projet. Pour cela, dès qu'une ouverture visuelle était possible, nous avons utilisé le compas de relèvement pour vérifier l'orientation de celle-ci.
Cette méthode nous a permis dès la sortie terrain d'écarter les percées visuelles non orientées vers le projet. Une première sélection de vues potentielles a ainsi été réalisée.
Pour ces points de vues, nous avons reportés sur carte les angles relevés *in situ*, ce qui nous a permis dans un second temps de préciser les points de vue présentant un réel enjeu de visibilité vers le projet.

C'est donc sur les points de vue les plus critiques identifiés par cette méthode que nous avons choisi d'élaborer des photomontages. Les coupes réalisées viennent également en appui de l'étude pour évaluer la visibilité du projet notamment au regard du relief et des boisements (éléments majeurs du paysage local).

Par ailleurs, des photographies viennent illustrer la présence de masques constitués par le bâti, la végétation et la topographie du site.

Nos conclusions sont donc basées sur une étude de terrain et sur les documents graphiques élaborés suite à cela.

1 - Présentation de la ZPPAUP de Crécy-Couvé et de ses enjeux

A - Contexte paysager

La ZPPAUP de Crécy-Couvé fut créée le 2 août 1999 pour protéger le patrimoine architectural de la ville. Suite à la loi Grenelle 2, la commune engage la création d'une Aire de mise en VAleur du Patrimoine (AVAP) qui remplacera la ZPPAUP. Cette démarche est en cours.

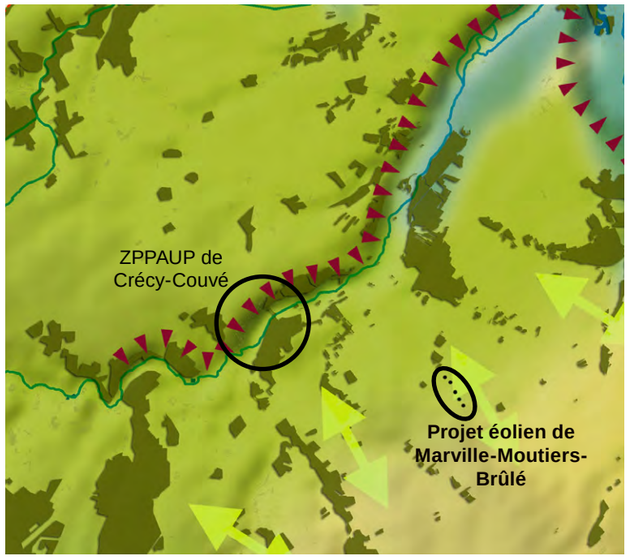

LEGENDE

Unités paysagères

> le Thimerais Drouais

> les marches du Nord de la Beauce

> la vallée de la Blaise

> transition douce entre 2 grandes unités

Eléments forts du grand paysage :

> les masses boisées

> les coteaux marqués

Carte d'analyse du paysage

Bien que située dans le Thimerais Drouais, paysage caractérisé par l'alternance de grandes cultures et de bois sur un terrain relativement plat, la ZPPAUP de Crécy-Couvé se distingue par la présence d'un relief marqué lié à la présence de la Vallée de la Blaise. Située à cheval sur cette vallée, elle se déploie de part et d'autre de coteaux marqués et boisés, et possède par conséquent trois typologies paysagères distinctes :

- le fond de vallée
- les coteaux
- les plateaux

Les ambiances de ces trois typologies seront décrites par la suite dans la partie relevé de terrain.

B - Contexte historique

L'«ancien domaine de Madame de Pompadour»

Jeanne Antoinette Poisson, marquise de Pompadour et favorite du Roi de France Louis XV, acquit en 1746 la propriété du Marquis de Crécy.
Crécy-Couvé comporte donc une empreinte très forte du passage de la Marquise de Pompadour qui s'entoura de différents architectes, ingénieurs et artistes pour agrandir, valoriser et moderniser le domaine.

Carte de Cassini (XVIIIème siècle)

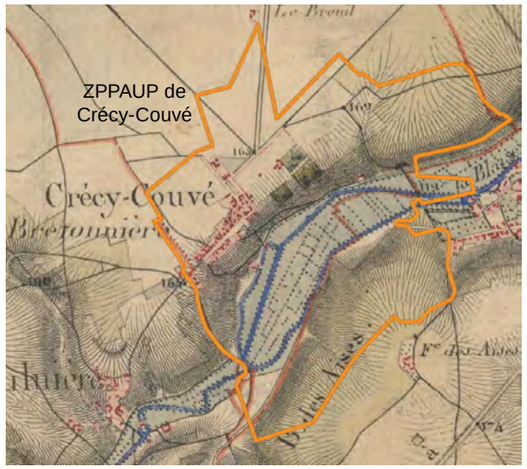

Carte de l'Etat Major (XIXème siècle)

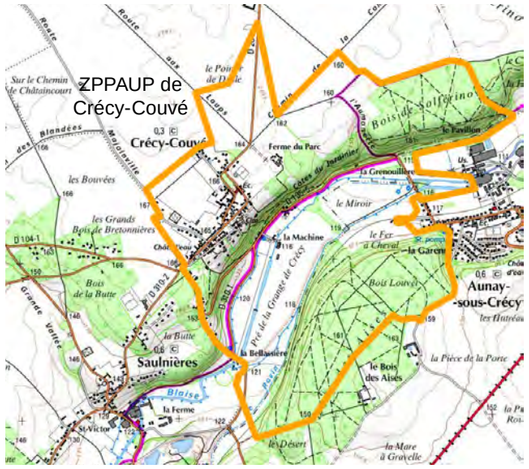

Scan 25 (XXIème siècle)

L'étude des cartes met en évidence la présence d'un bâti historique à Crécy-Couvé datant du XVIIIème siècle qui a subsisté dans le temps. Au XIXème siècle la ville a connu une expansion urbaine sur le plateau ; elle n'a guère évoluée depuis.

Bien que le bâti ait été préservé, on peut noter l'effacement des jardins et des parcs de cette époque, qui ont peu à peu été remplacés par des bois. Certains tracés d'allées subsistent mais leur expression et la mise en scène du territoire est moins forte actuellement.

C - Enjeux

L'enjeu principal est de préserver les caractéristiques urbaines et paysagères de la ZPPAUP de Crécy-Couvé en fonction des différentes typologies du paysage, ainsi que les éléments de patrimoine bâti.

En effet, de nombreuses constructions et aménagements paysagers datant de l'époque de la Marquise de Pompadour sont identifiés ou protégés pour leur valeur historique et/ou patrimoniale. Ainsi, 150 éléments sont référencés «patrimoines historiques» et 8 sont inscrits à l'inventaire supplémentaire de monuments historiques.

Localisation des monuments historiques au sein de la ZPPAUP

Liste des monuments historiques (MH) inscrits au sein de la ZPPAUP

1 - Pont et moulin de la Bellassière
2 - Ancien hôpital Saint-Jean
3 - Eglise paroissiale Saint-Eloi Saint Jean-Baptiste
4 - Ancien baillage de Justice
5 - Propriété dite la Terrasse
6 - Machine et grille hydraulique
7 - Glacière

Département	noms des communes	Repère carte	Dénomination	Précisions	Statut	N° de notice
28	Crécy-Couvé	1	Moulin de la Bellassière	18e siècle – fronton (propriété privée)	I	PA00097258
28	Crécy-Couvé	1	Pont de la Bellassière	2ème moitié du 18e siècle	I	PA00125351
28	Crécy-Couvé	2	Ancien hôpital Saint-Jean	3ème quart du 18e siècle – façade et toiture	I	PA00097255
28	Crécy-Couvé	3	Eglise paroissiale Saint-Eloi Saint Jean-Baptiste	15e, 16e et 18e siècles – Chapelle	I	PA00097254
28	Crécy-Couvé	4	Ancien baillage de Justice	18e siècle (1754) propriété de la commune – façade principale donnant sur la place	I	PA00097253
28	Crécy-Couvé	5	Propriété dite la Terrasse	Clotûre, portail, pilier, grille – 18e siècle (propriété privée) ZPPAU en cours d'élaboration	I	PA00097259
28	Crécy-Couvé	6	Machine et grille	3èm quart du 18e siècle – canal, tunnel, pilier, installation hydraulique, clôture, grille (propriété privée)	I	PA00097257
28	Crécy-Couvé	7	Glacière	18e siècle – puits (propriété privé)	I	PA00097256

tableau de recensement des monuments historiques dans la ZPPAUP de Crécy-Couvé , tous sont inscrits (I)

Patrimoine religieux

Eglise paroissiale Saint-Eloi Saint Jean-Baptiste

Eglise au clocher penché, le confessionnal a été récemment restauré, le cimetière est ancien et les vitraux sont aux armes de Mme de Pompadour.

Ancien hôpital Saint-Jean

Hôpital des hommes au temps de Mme de Pompadour, il fut construit en 1754 pour les pauvres de ses paroisses. Il est doté d'un très beau parc et de dépendances, dont l'orangerie.

Patrimoine domestique

Ancien baillage de Justice

Construit en 1753, le clocheton a été ajouté au temps de l'école communale de 1906 à 1991.
Il s'agit actuellement de la Mairie.

Propriété de la Terrasse

Située anciennement dans les jardins du château, la partie protégée n'est pas la propriété en elle même mais l'ensemble en fer forgé fermant la cour de la propriété et donnant sur la rue.

Patrimoine industriel

La Bellassière - avec son pont et son moulin

Avec sa façade décorative, cet ancien moulin à blé servait de buanderie et d'orangerie au temps de la Marquise.

La machine hydraulique et sa grille

Construite en 1751, cette machine hydraulique au conduit souterrain avait pour fonction d'alimenter le château, ses jardins et le village en eau potable à partir de la Blaise située 50 m plus bas.

La Glacière

Il s'agit de la plus grande glacière d'Europe encore en état. La glace était prélevée sur le canal l'hiver et conservée jusqu'à l'été pour les sorbets.
Ses deux salles creusées dans le coteaux ne sont pas visibles depuis la route.

2 - Relevés de terrain et ambiances du site

Présentation des entités paysagères au sein de la ZPPAUP de Crécy-Couvé

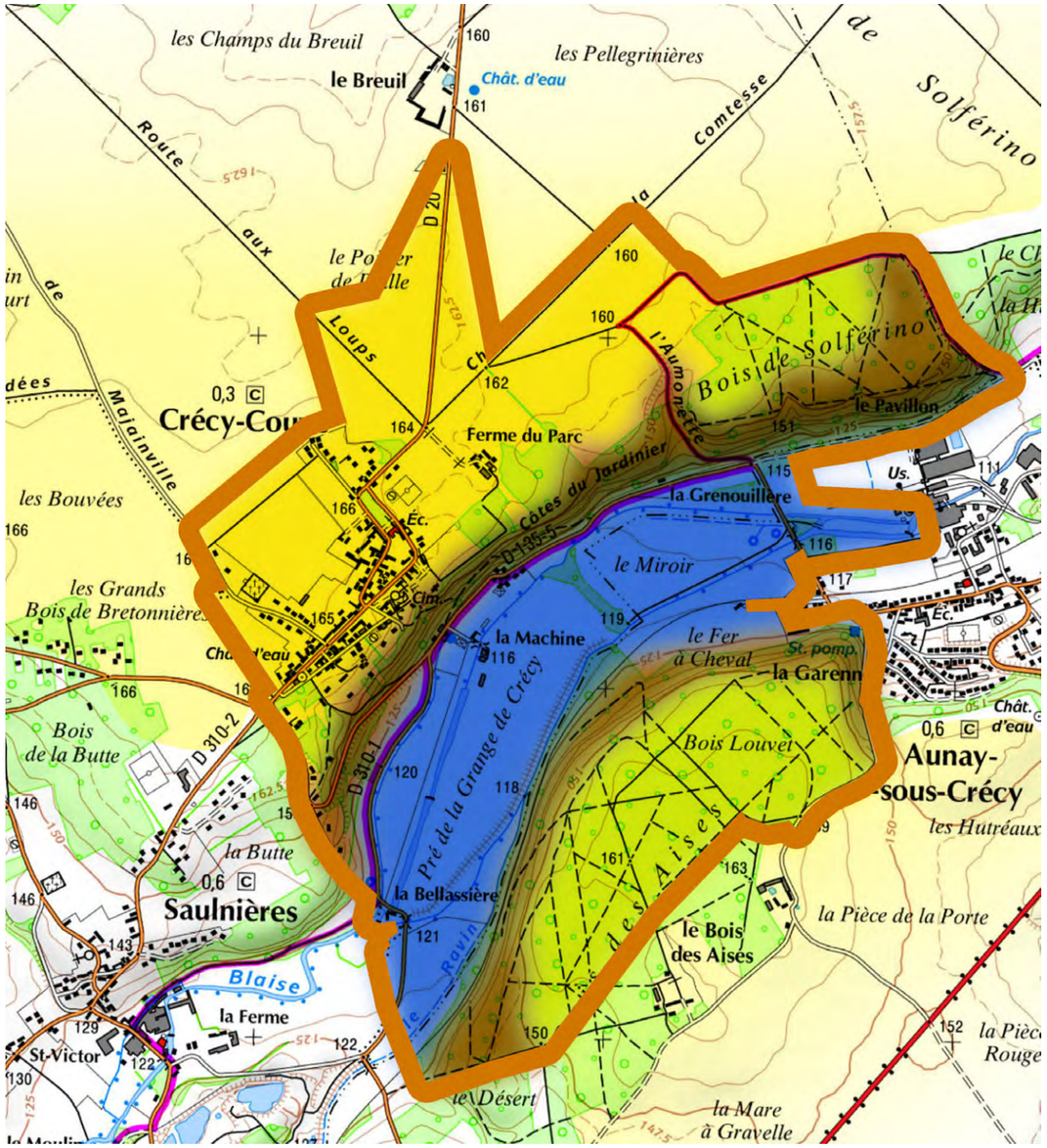

Carte des unités paysagères du site

Les limites du territoire étudié sont celles de la ZPPAUP. Elles ont été étendues légèrement au-delà de l'enveloppe de la ZPPAUP afin d'englober les secteurs du plateau situés en continuité et bénéficiant de vues potentiellement dégagées et orientées vers le projet éolien.

En revanche, la vallée et les coteaux hors ZPPAUP ne présentent pas d'enjeux particuliers car les reliefs et les masses boisées créent des masques visuels qui limitent les vues.

LEGENDE

- > plateaux
- > coteaux
- > fond de vallée
- > plateaux hors ZPPAUP
- > limite de la ZPPAUP

Le fond de vallée > ambiances et perceptions visuelles

Localisation des prises de vue en fond de vallée

1 - La machine hydraulique

4 - Vue vers le coteau ouest

4 - Pont de la Bellassière

1 - La machine hydraulique

2 - Vue vers le coteau est

3 - Moulin de la Bellassière

Le fond de vallée est peu bâti. Les monuments historiques présents sont liés à l'ancienne activité industrielle du secteur.

On dénombre 4 monuments historiques dans le secteur du fond de vallée :

- le pont de la Bellassière,
- le moulin de la Bellassière,
- la machine hydraulique
- et la glacière (non visible depuis la route).

Dans son ensemble, la vallée possède un caractère rural. Elle est constituée d'espaces cultivés et d'espaces naturels notamment le long de la rivière de la Blaise. Si le paysage est plutôt ouvert dans le sens de la vallée ; les vues latérales sont quant à elles cadrées par la présence de coteaux abrupts et boisés. Ainsi les perceptions visuelles sont limitées à la vallée et on ne recense pas d'ouvertures potentielles sur les paysages des plateaux adjacents.

Le coteau (rive gauche) > ambiances et perceptions visuelles

Nous ne traiterons ici que du coteau de la rive gauche. La rive droite tournant le dos au projet et étant située dans le bois Louvet, aucune co-visibilité n'est possible entre le projet éolien et la ZPPAUP de Crécy-Couvé.

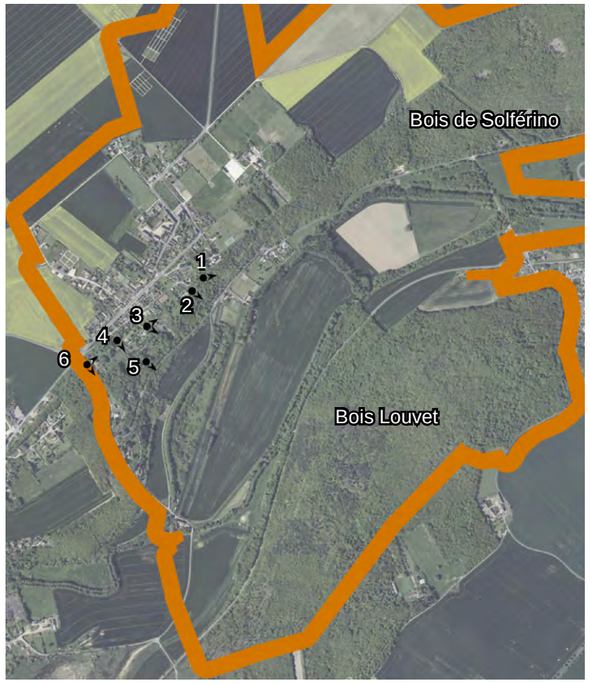

Localisation des prises de vue sur le coteau

1 - Vue fermée par le boisement

4 - Vue cadrée par les arbres et le bâti

5 - Vue fermée par le boisement

6a - Ancien hôpital Saint-Jean

6b - Vue en direction de la vallée depuis l'ancien hôpital

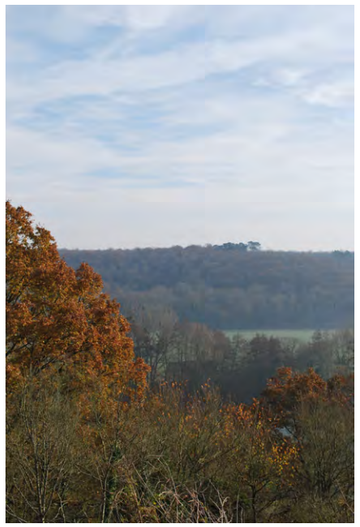
2- Ouverture visuelle sur la vallée

3a - Vue fermée par les arbres

3b - Ouverture visuelle sur la vallée

Le coteau offre un paysage très intime et rustique aux vues fermées par les boisements et les quelques bâtiments présents. Les constructions sont principalement situées au sommet du coteau, en limite avec le plateau, comme l'ancien hôpital Saint-Jean (inscrit monument historique) par exemple.

Depuis les sentes et chemins qui desservent le coteau, il n'y a que très peu d'ouvertures visuelles et plus particulièrement pas d'ouvertures visuelles vers le projet (*cf. photo 1, 3a, 4, 5 et 6b*). Cette observation est liée d'une part à la faible accessibilité du coteau (peu de chemins) et d'autre part à la densité des boisements présents.

En se promenant sur les sentiers forestiers, on trouve ponctuellement, au travers des arbres, des ouvertures visuelles sur les hauteurs dominant la vallée. Ces rares ouvertures sont perceptibles en hiver, mais amoindries durant la feuillaison des arbres.

Deux ruelles du village qui mènent au coteau, offrent également des points de vues plus ouverts depuis leurs extrémités (*cf. photo 2 et 3b*). Le regard y est tout de même stoppé par les boisements proches, notamment par le bois Louvet situé sur le coteau voisin, rive droite.
Ces ruelles et chemins restent peu fréquentées : il s'agit de voie destinées principalement à la desserte des riverains.

Le plateau hors ZPPAUP > ambiances et perceptions visuelles

Localisation des prises de vue en limite nord et sud de la ZPPAUP

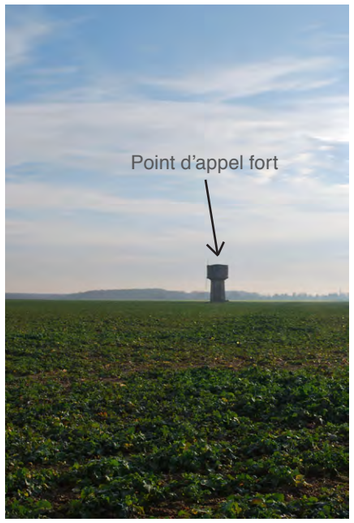

1 - Points d'appels fort

2 - Village aperçu au loin

3 - Grandes ouvertures visuelles

3 - Grandes ouvertures visuelles

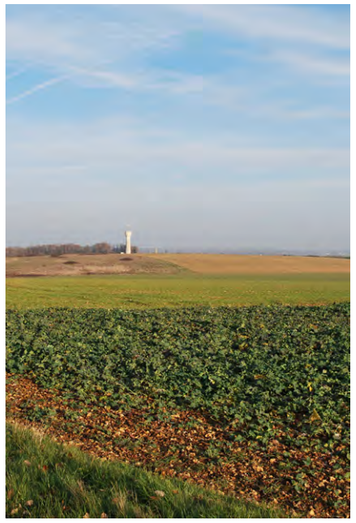
3 - Grandes ouvertures visuelles

Sur le plateau au Nord de la ZPPAUP, aucun monument historique n'est présent à proximité de la ZPPAUP (en dehors de ses limites).

Ce secteur est caractérisé par la présence de grandes cultures («openfield»). A l'inverse des entités paysagères précédentes, le relief est relativement plat, les ouvertures visuelles sont très larges et le champ visuel est immense. Le regard est attiré par des points d'appels tels que les églises, les châteaux d'eau, les silos et les boisements.

Analyse de la superposition (ou non) du projet éolien avec la silhouette du village depuis les axes de déplacement du plateau présents à proximité de la ZPPAUP.

(voir carte page suivante)

Un axe routier principal dessert le village de crécy-Couvé : il s'agit de la D20, qui à plus petite échelle relie Dreux à Senonches. Dans notre secteur elle circule au niveau du plateau et ses orientations offrent des points de vue potentiels vers le site de projet éolien. La D104-1 permet de relier la D20 un peu plus à l'Ouest de Crécy-Couvé et est elle aussi potentiellement orientée vers le site de projet. Cet axe de circulation local présente tour à tour des vues ouvertes ou plus fermées en fonction de la hauteur de la végétation qui la borde (rythme saisonnier des cultures). Les autres axes routiers situés à proximité ne présentent pas d'enjeux de visibiilité vers le site de projet éolien.

Depuis la D20 en arrivant de l'Ouest : à aucun moment, le projet n'est visible à l'arrière plan de la silhouette du village. Il apparaît sur sa droite. A noter que des espaces boisés (Bois de la Butte, Bois de la Garenne, Petit Bois de la Hutte) limitent de façon concomitante ou en alternance les vues vers le village et le projet éolien. La co-visibilité envisagée entre le projet et la silhouette de bourg est donc très limitée.

Depuis le D20 en arrivant du Nord : à aucun moment, le projet et la silhouette du village ne se superposent. Le projet apparaît sur la gauche du village. Depuis ce secteur, l'orientation de l'alignement des éoliennes est telle que l'angle occupé par le parc éolien dans le paysage est très faible. Les boisements situés à des plans intermédiaires vont également limiter les vues sur le projet éolien.

Depuis la D104-1 : le hameau «Les Bretonnières» et le bois de la Butte occupent le premier plan et masquent la silhouette de Crécy-Couvé lorsqu'on s'approche de la ZPPAUP.

Carte de localisation des orientations des vues vers la silhouette du bourg de Crécy-Couvé (clocher) et vers le projet éolien depuis les principaux axes de circulation

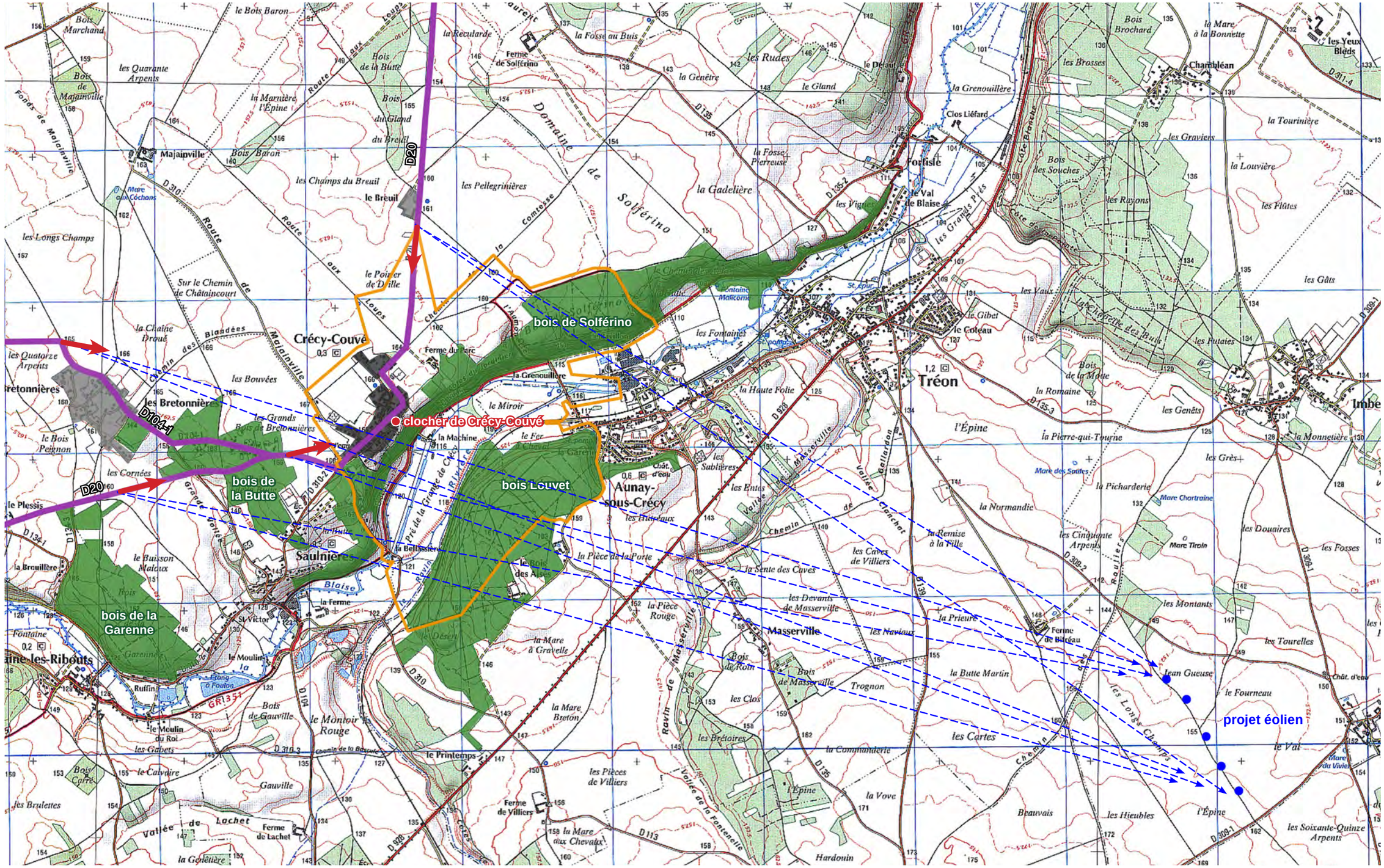

Le plateau > ambiances et perceptions visuelles

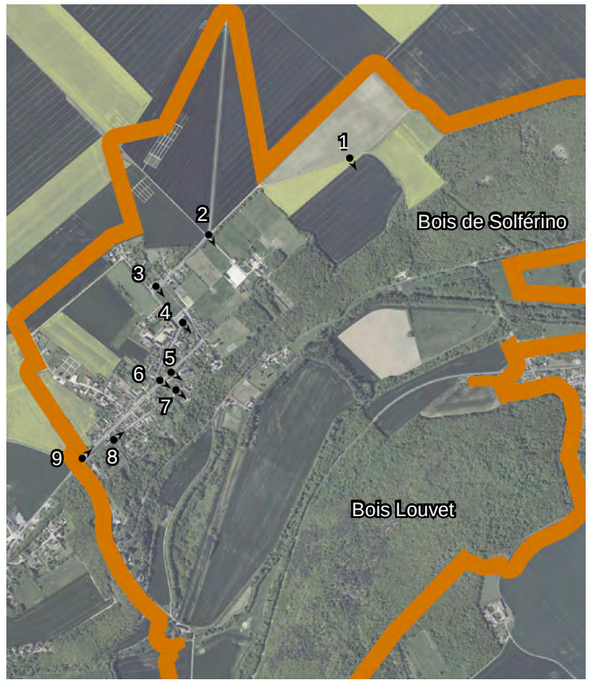

Localisation des prises de vue sur le plateau

Le plateau de la ZPPAUP possède plusieurs ambiances.

Une grande partie de cet espace possède un paysage similaire au plateau hors de la ZPPAUP, constitué d'un relief plat, offrant de grandes ouvertures visuelles sur les grandes cultures. Cependant, étant à proximité de la vallée, le regard est plus facilement attiré par le coteau rive droite et son boisement qui le caractérise.

Plusieurs monuments historiques sont présents dans le village : l'église paroissiale Saint-Eloi Saint Jean-Baptiste, l'ancien baillage de Justice et la propriété dite de la Terrasse. Le village de Crécy-Couvé s'est principalement développé sur le plateau. Lorsque l'on se trouve dans le village, le contexte urbain modifie et délimite les perceptions visuelles : les vues sont cadrées par une organisation du bâti en alignement sur rue et le regard est ainsi contenu, limité par les volumes bâtis. Les ouvertures visuelles sont alors uniquement possibles dans l'axe des rues et chemins.

En observant la structure urbaine de Crécy-Couvé, on remarque une première organisation linéaire sur un axe principal Est-Ouest parallèle à la vallée. Cet axe principal est complété par un second axe fort Nord-Sud le long duquel s'articulent l'ancien baillage de justice et la propriété dite de La Terrasse. Les autres axes nord-Sud (axes perpendiculaires à la vallée donc potentiellement orientés vers le site de projet) sont secondaires : il s'agit de petites rues et chemins qui s'arrêtent pour la plupart en haut de coteau. C'est cependant depuis ces axes que nous avons identifiés le plus de vues potentiellement ouvertes vers le projet.

Malgré sa position en contre haut de la vallée, les perceptions sur cette dernière et sur le coteau opposé (rive droite) sont très limitées par le bâti (cf. photographies 2, 3, 6, 8 et 9) du fait de l'organisation urbaine du village. Seules quelques rares ouvertures dans le bâti permettent des vues ponctuelles (cf. photographies 1, 5, 7)

1 - Vue ponctuelle sur le coteau voisin

4 - Vue depuis le 2ème étage de la Mairie

5 - Eglise Saint-Eloi Saint Jean-Baptiste

6 - Vue sur le coteau voisin depuis la rue principale de Crécy-Couvé

2 - Vue sur le village de Crécy-Couvé depuis le terrain de loisir

3 - L'ancien Baillage de Justice (actuelle mairie, MH inscrit) mis en scène par un mail planté d'arbres

4 - Vue depuis le 2 ème étage de la Mairie

6 - Ouverture visuelle sur le coteau opposé depuis une rue perpendiculaire à la vallée

7 - Ouverture visuelle sur le coteau opposé et la vallée dans le cas d'un axe perpendiculaire à la vallée

8 - Vue depuis un axe parallèle à la vallée

9 - Route principale de Crécy-Couvé, axe parallèle à la vallée

3 - Evaluation des effets du projet éolien depuis la ZPPAUP de Crécy-Couvé

A - Identification des points de vue potentiels orientés vers le projet

Dans cette partie, seul les points de vue potentiellement ouverts vers le projet éolien seront mis en avant, une présentation de l'ambiance et du contexte venant d'être établie précédemment.

Etude des vues potentielles depuis le coteau (rive gauche)

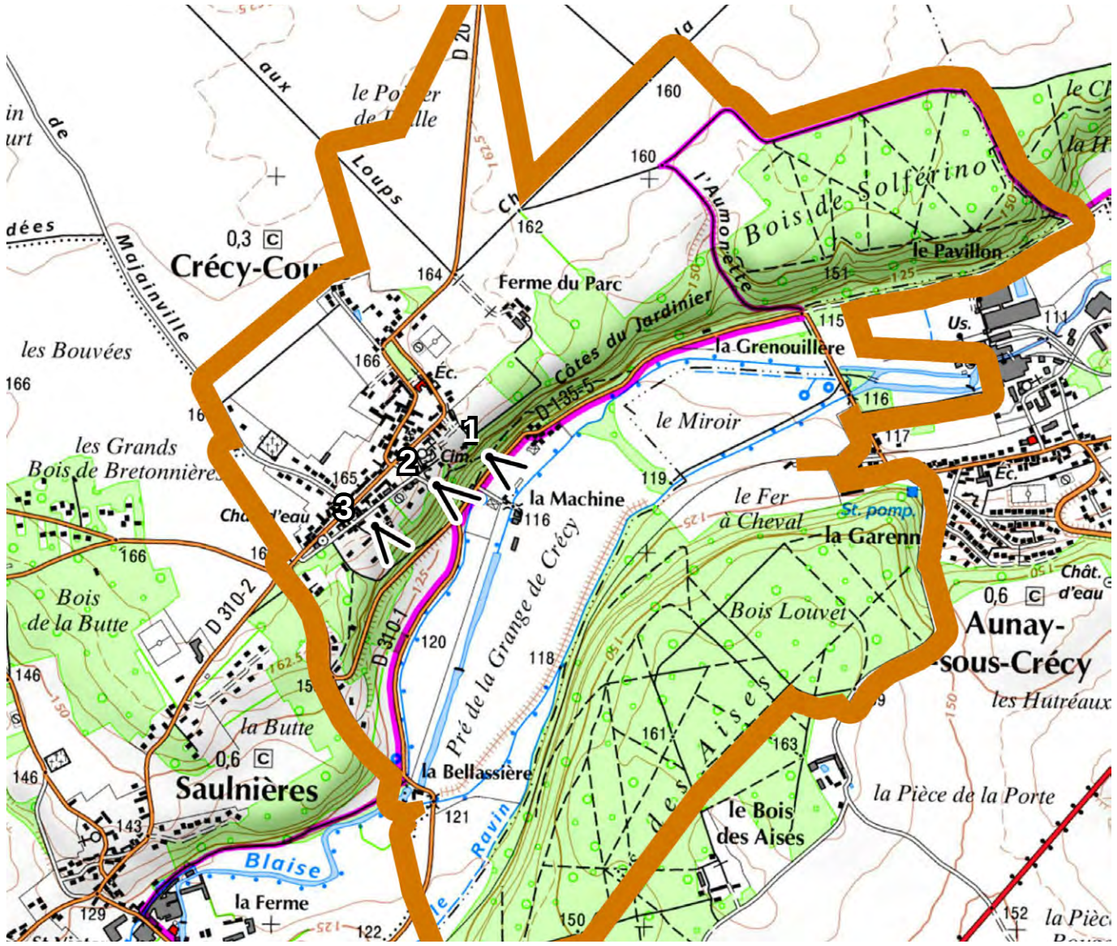

Nous avons recherché les points de vue potentiellement dégagés au niveau du coteau rive gauche, présentant un ouverture visuelle vers le coteau opposé. Ainsi, trois points de vue dégagés permettant d'observer le coteau voisin (rive droite) ont été relevés sur site.
Le GR se situe au milieu d'un boisement dense et s'enfonce dans la vallée ce qui réduit fortement les chances d'apercevoir les éoliennes depuis ce cheminement.

Ce point de vue est observé depuis un chemin situé à flanc de coteau et accessible à pied depuis le village. Son accessibilité est donc limitée. Cette ouverture visuelle est caractéristique des autres percées potentielles : le cadrage est limité par la végétation et les vues ici offertes en hiver par les arbres nus seront fermées en été par le feuillage.

1

localisation in situ de l'angle de vue dégagé à l'aide d'un compas de relèvement

Pour observer le point de vue ci-dessous, nous avons emprunté un chemin facile d'accès qui dessert une maison de particulier et un espace de pic-nique aménagé simplement permettant d'observer le panorama.

2

localisation in situ de l'angle de vue dégagé à l'aide d'un compas de relèvement

Cette photographie est prise depuis une impasse publique facile d'accès bien que discrète.
Le nombre de visiteurs y est vraisemblablement très limité et sa fonction première est la desserte des riverains.

3

localisation in situ de l'angle de vue dégagé à l'aide d'un compas de relèvement

Carte de localisation des cônes de vue potentiels identifiés depuis le coteau, rive gauche (cf. photos page 13)

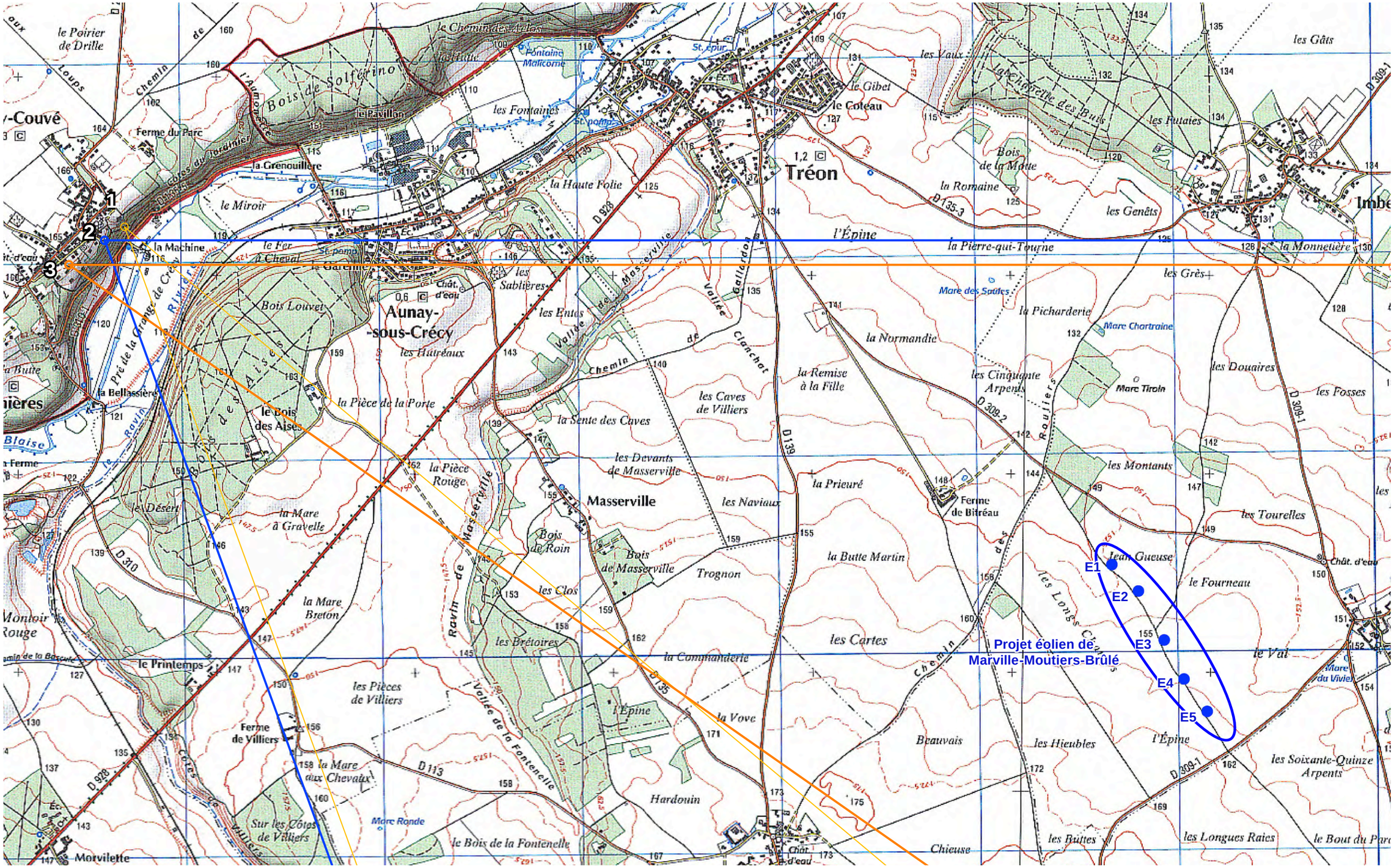

Report des angles de vue potentiellement dégagés relevés sur site à l'aide d'un compas de relèvement

Etude des vues potentielles depuis le fond de vallée

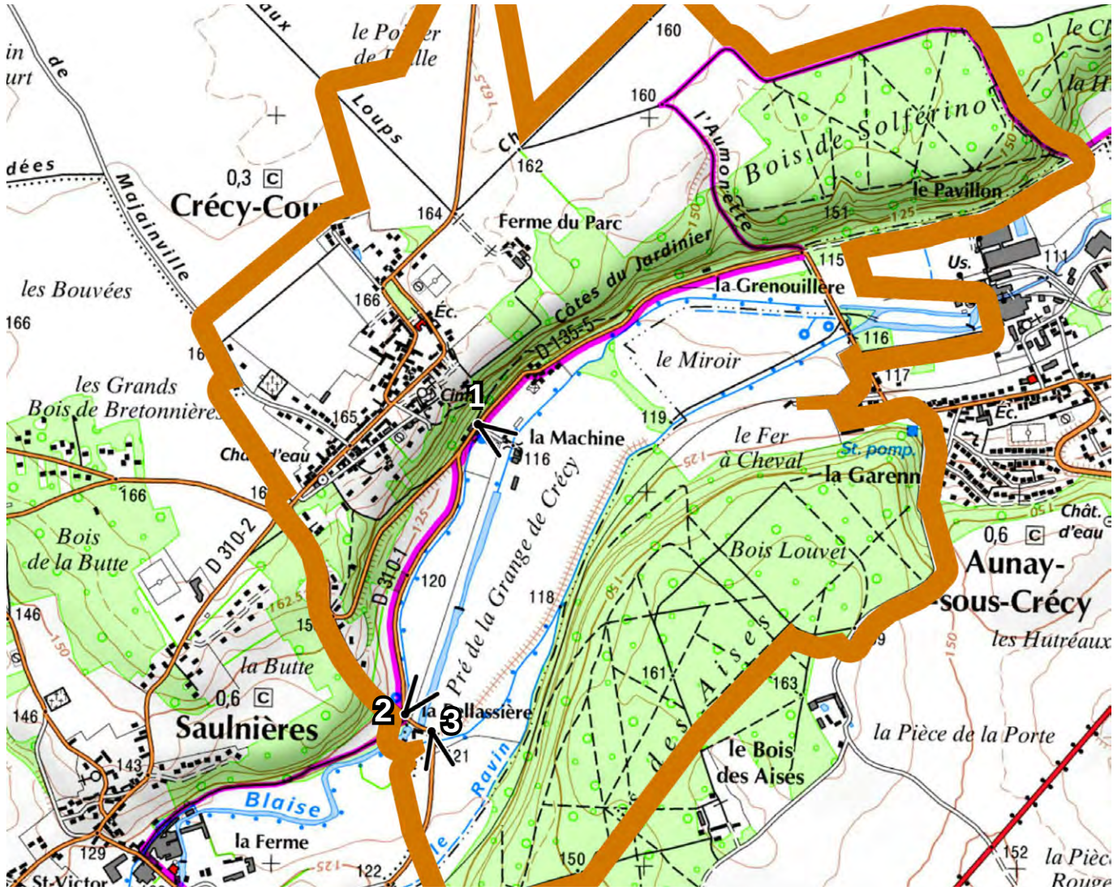

Le projet éolien ne sera pas visible depuis le fond de vallée de la ZPPAUP de Crécy-Couvé. En effet, le contexte topographique *(cf. coupes A2 et B p.32)*, souligné par des boisements denses (Bois Louvet) empêche toute visibilité sur les éoliennes (*cf. photo 1, 2 et 3*). Par conséquent, la portion du GR qui se trouve en fond de vallée est épargnée de toute visibilité sur le projet.

Cette photographie est réalisée depuis la D135-5, route du fond de vallée, au niveau de la machine hydraulique. Le coteau rive droite avec le bois Louvet limite les vues sur le projet éolien.

1

Prise de vue réalisée depuis la D310, au niveau du moulin de la Bellassière : la vue est limitée et cadrée par les deux coteaux. Le relief et le bois Louvet empêche également les vues sur le projet éolien.

2

A deux pas du point de vue précédent, toujours sur la D310, ce point de vue se situe au niveau du pont de la Bellassière. Le contexte est le même que précédemment (relief + boisements), ce qui rend impossible toute vue sur le projet éolien.

3

Etude des vues potentielles depuis les monuments historiques

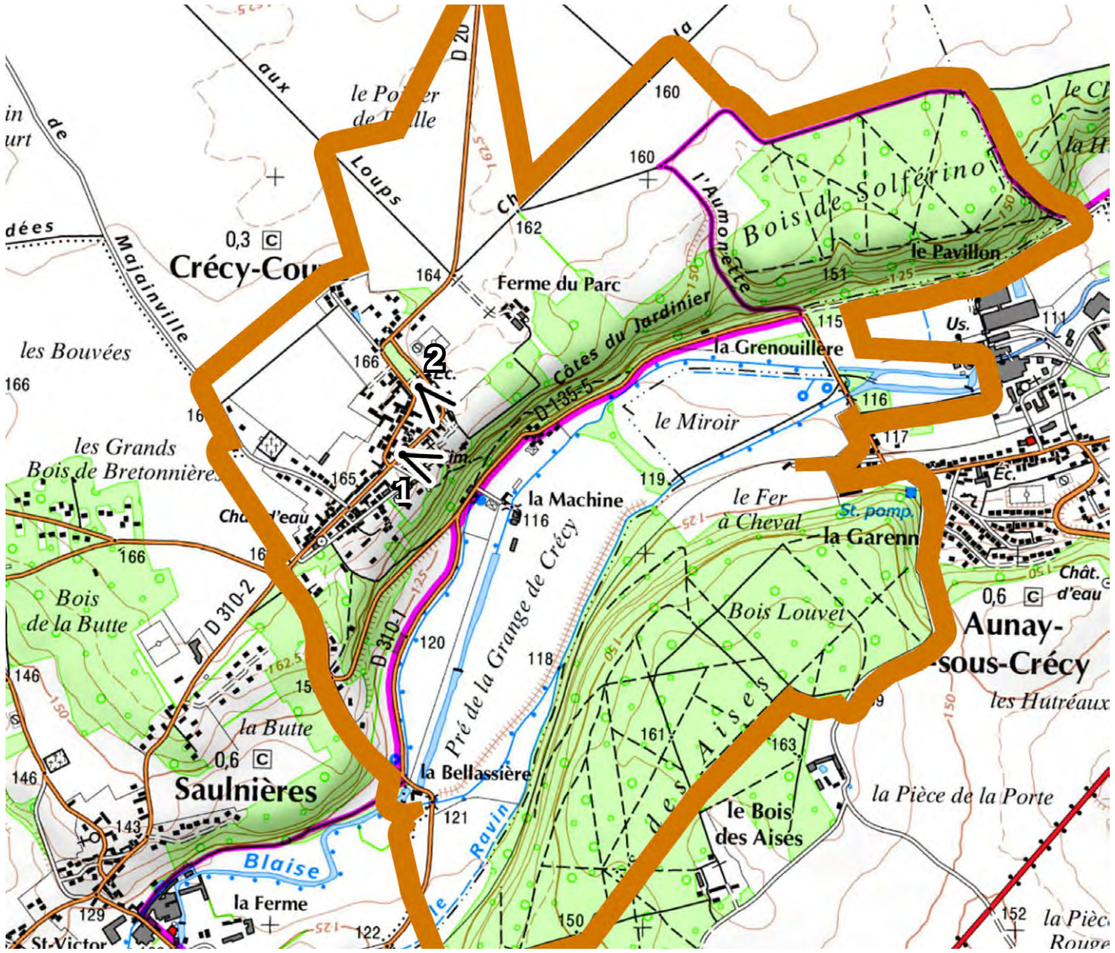

Sur les huit monuments historiques inscrits dans la ZPPAUP de Crécy-Couvé, seuls trois possèdent des ouvertures sur le coteau voisin (rive droite) et potentiellement sur les éoliennes.

Point de vue depuis la Terrasse

Ce monument par son emplacement, possède des espaces de jardin orientés vers les éoliennes. Il s'agit d'un espace privé et nous n'avons pu avoir accès au point de vue de cette propriété. La coupe C présentée page 33 permet d'évaluer la vue potentielle sur le projet depuis cette propriété privée.

Point de vue depuis l'église Saint-Eloi Saint Jean-Baptiste

Ce point de vue est visible depuis la place de l'église à proximité de la route principale du village. Le lieu est donc ouvert au public et facile d'accès.

1

Point de vue depuis l'ancien baillage de Justice (Mairie)

Ce point de vue est visible du deuxième étage de la Mairie depuis une pièce fermée. En effet, il s'agit d'un espace de la Mairie non exploitable en l'état actuel auquel nous avons pu avoir accès uniquement dans le cadre de l'étude. La vue est dégagée car les arbres ne possèdent pas leurs feuillages. La vue est par conséquent différente du printemps à l'automne.

On peut donc considérer que l'impact du projet depuis ce monument est extrêmement limité.

2

Pas de visibilité sur le projet éolien depuis les autres monuments historiques.

Point de vue depuis la machine hydraulique > le relief associé aux boisements restreint les vues à la vallée seule

Point de vue depuis le pont et le moulin de la Bellassière > le coteau boisé ne permet pas de vue au-delà de la vallée

Point de vue depuis l'ancien hôpital Saint-Jean > le contexte bâti et boisé limite les vues

Point de vue depuis la Glacière > le contexte arboré ne permet pas de vues dégagées

Carte de localisation des cônes de vue potentiels identifiés depuis les monuments historiques (cf. photos page 16)

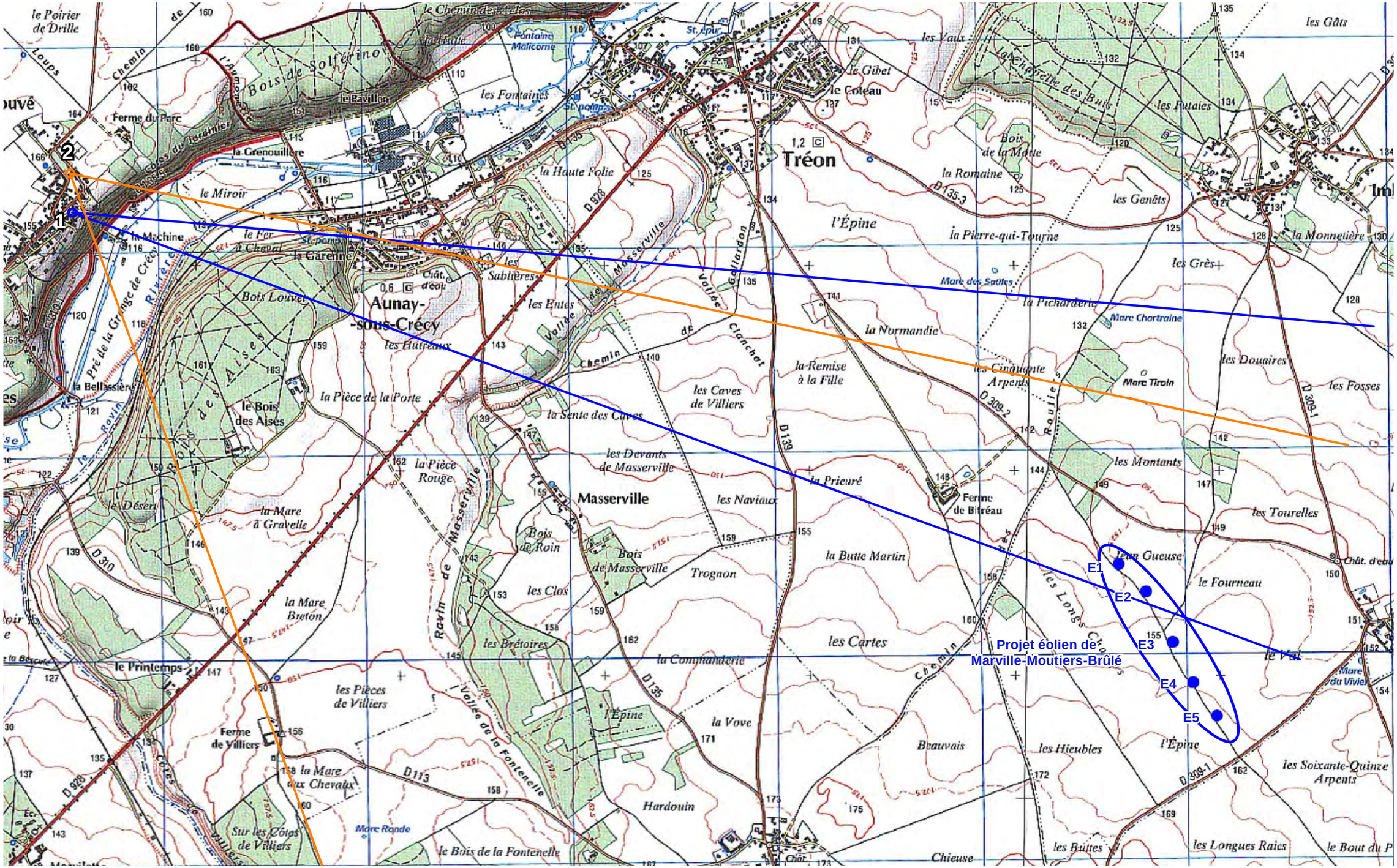

Report des angles de vue potentiellement dégagés relevés sur site à l'aide d'un compas de relèvement

Etude des vues potentielles depuis le village

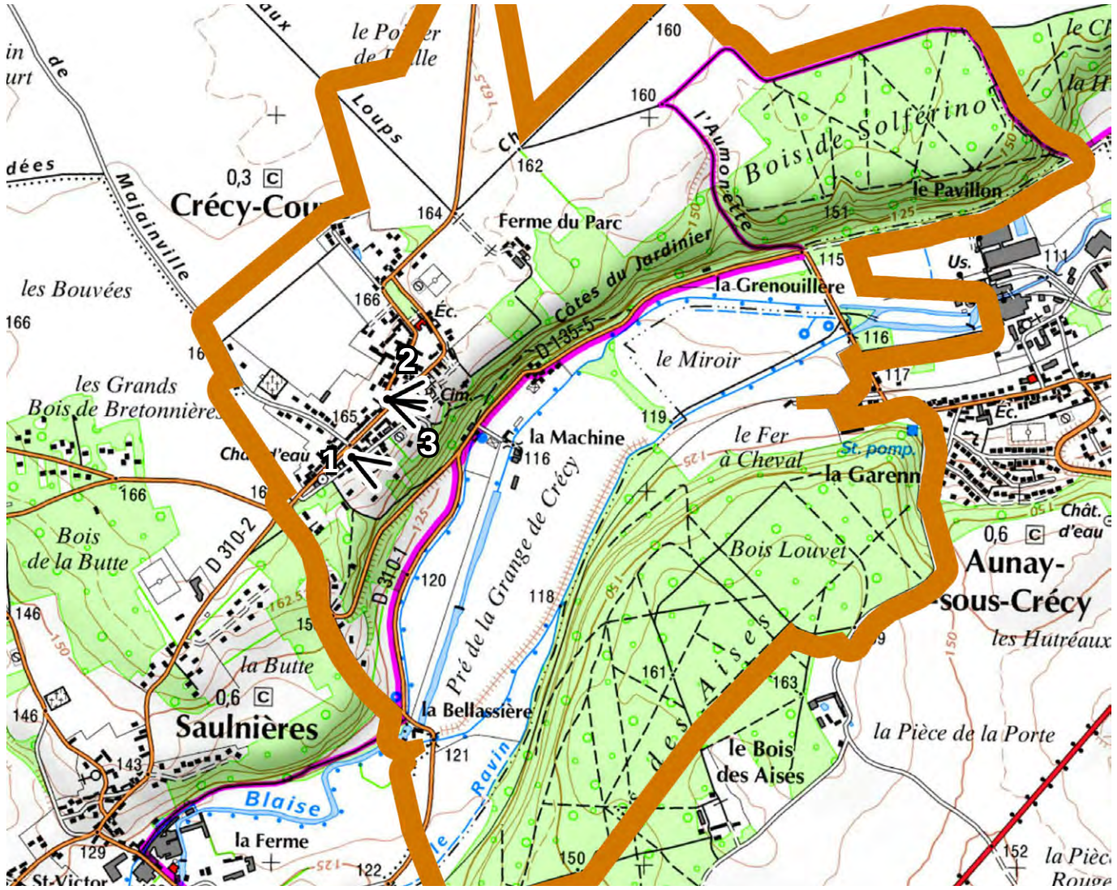

Pour le village nous avons identifié les points de vue potentiels libres d'accès au public (hormis les monuments historiques qui ont déjà été traités précédemment).
La structure urbaine du village étant principalement parallèle à la vallée et les alignements bâtis limitant fortement les vues, les ouvertures visuelles en direction des éoliennes sont rares. Nous en avons dénombré trois.

Ce point de vue est observé depuis une allée piétonne accessible à tous. On aperçoit vaguement le plateau voisin en rive droite (*pour la vue au bout de l'impasse cf. photo 3 - coteau*).

1

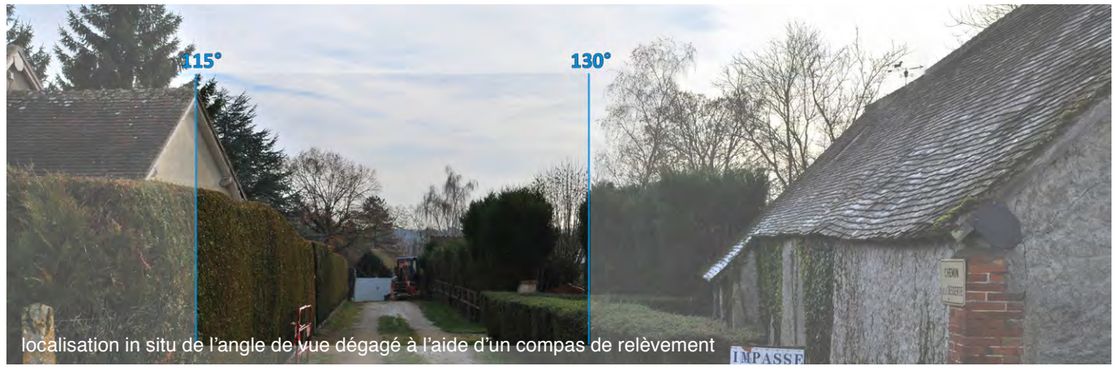

localisation in situ de l'angle de vue dégagé à l'aide d'un compas de relèvement

Point de vue situé sur la route principale de Crécy-Couvé, au coeur du village où nous pouvons clairement apercevoir le plateau voisin (rive droite) en direction des éoliennes. Cependant, l'ouverture visuelle est relativement étroite.

2

localisation in situ de l'angle de vue dégagé à l'aide d'un compas de relèvement

A deux pas du point de vue précédent, toujours sur la route principale, une autre vue du plateau voisin s'offre à nous. Son orientation et son ouverture visuelle limitée, réduisent les chances d'apercevoir les éoliennes de ce point de vue.

3

localisation in situ de l'angle de vue dégagé à l'aide d'un compas de relèvement

Carte de localisation des cônes de vue potentiels identifiés depuis le village (cf. photos page 19)

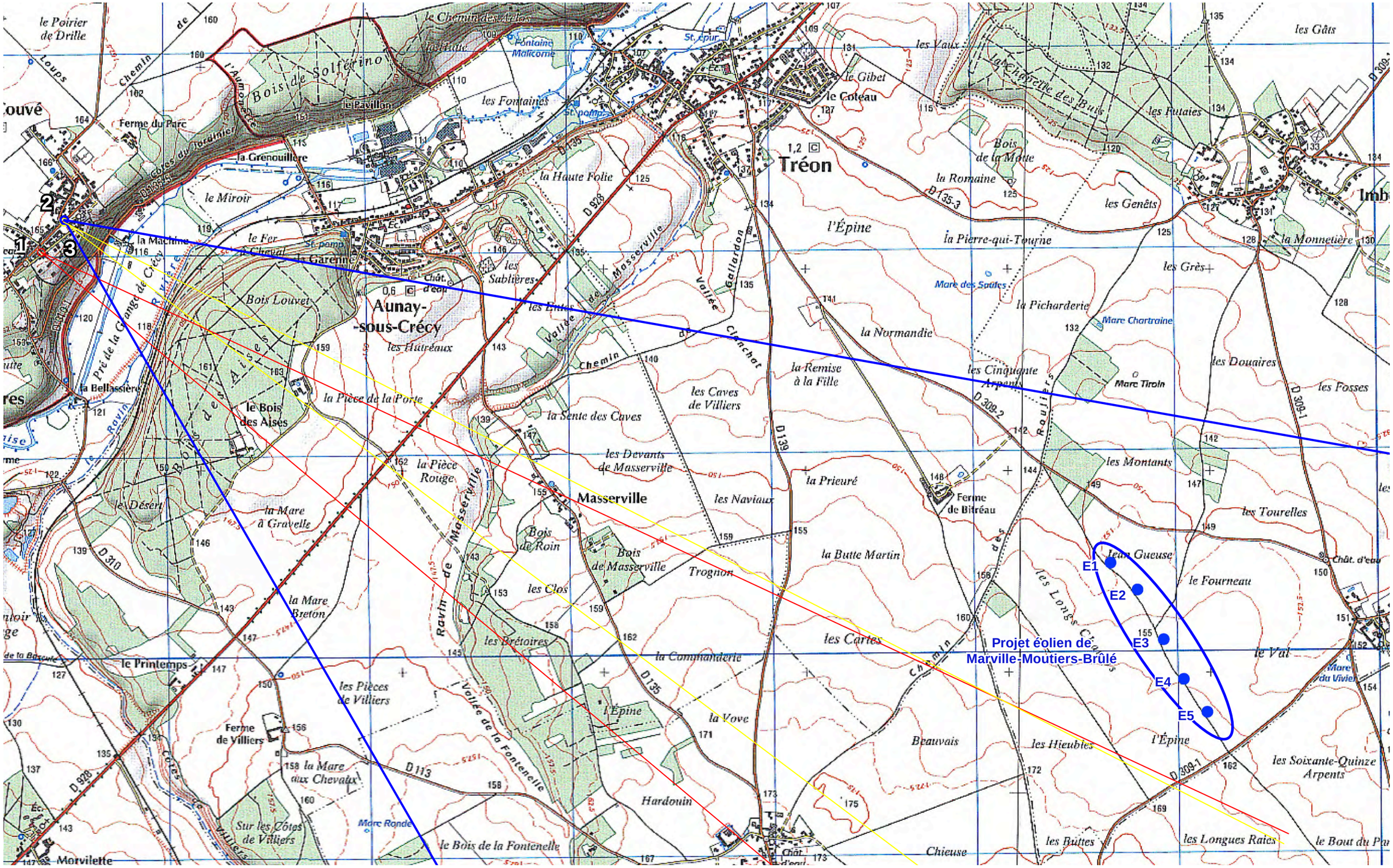

Report des angles de vue potentiellement dégagés relevés sur site à l'aide d'un compas de relèvement